

Image not found or type unknown



Le vol justifie-t-il un licenciement pour faute grave ?

publié le **05/09/2012**, vu **1292 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La plupart du temps, les tribunaux admettent le licenciement mais excluent la faute grave lorsque le [vol](#) est minime (menu larcin, détournement de denrées alimentaires volées et consommées sur place), et ce d'autant plus si le salarié a de l'ancienneté.

[Fiches conseils sur la rupture du contrat de travail](#)